

N° 171

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 décembre 1972.

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972  
portant création et organisation des régions.*

TRANSMISE PAR

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyée à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une Commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 2675, 2771 et in-8° 746.

Région. — Conseils généraux - Circonscriptions d'action régionale.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

## PROPOSITION DE LOI

### Article unique.

Dans la première phrase du deuxième alinéa de l'article 2 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, la date du 1<sup>er</sup> juin 1973 est substituée à celle du 1<sup>er</sup> avril 1973.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1972.

Le Président,

*Signé* : Achille PERETTI.